



Inégal selon les territoires, l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets se dégrade substantiellement

Suite aux débats parlementaires à propos du projet du consortium Batopin (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC) visant la rationalisation de son réseau de distributeurs de billets en Belgique, le Parlement de Wallonie a commandité une étude à l'IWEPS sur la répartition géographique des distributeurs de billets. La question posée est la suivante : comment permettre à tou.te.s les Wallon.ne.s un accès abordable aux distributeurs de billets et donc à leur argent « en cash » ?

Le rapport de recherche n°49 sur les distributeurs de billets (ATM) répond à la demande du Parlement de Wallonie de disposer d'une **étude de l'IWEPS définissant le nombre minimum de distributeurs automatiques de billets pour le territoire wallon**. Cette demande s'inscrit dans un contexte plus large de débats parlementaires suite notamment à la diminution des services bancaires physiques aux citoyens et en particulier au **projet du consortium Batopin** (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC) visant la **rationalisation de son réseau de distributeurs de billets** en Belgique. Le caractère moins densément peuplé de la Wallonie par rapport à la Région flamande et Bruxelles faisait craindre une baisse du niveau de services plus forte pour le territoire wallon.

Une dégradation substantielle et une évolution rapide des localisations

Sur base de données de la Banque Nationale de Belgique (BNB), la recherche met en évidence que fin 2021, la Wallonie disposait de 1 720 machines automatiques (ATM) au sein de 992 implantations (banques ou ATM(s) isolé(s)), soit **1 ATM pour 2121 habitants** (1 ATM pour 1942 habitants pour la Belgique). 7 communes wallonnes ne disposaient pas d'ATM et pour 64 d'entre elles, le seul ATM mis à disposition l'était par BPost. Cette situation est en dégradation par rapport à l'année 2020 (perte de 221 ATM et 88 implantations) et, selon les projections liées au projet Batopin, la **dégradation devrait s'accroître dans les années à venir et rendre l'accès aux distributeurs plus difficile** en **augmentant** notamment **les déplacements des usagers**. C'est déjà ce qui est constaté dans plusieurs communes de Wallonie durant l'année 2022.

Concernant la proximité des populations par rapport aux distributeurs fin 2021, les analyses ont montré qu'environ **un quart de la population wallonne (25,5%) habite à plus de 3 km d'un ATM par la route**, soit près de 930 000 habitants. **8,8% de la population wallonne habitent à plus de 5 km d'un ATM par la route**, soit environ 319 550 habitants.



Des inégalités spatiales dans l'accès

Les **taux de couverture varient fortement selon les provinces et plus encore selon les communes**. Les provinces de Luxembourg et de Namur sont les moins bien couvertes. En valeurs absolues, la province de Hainaut est celle qui a le plus grand nombre d'habitants à plus de 5 km d'un ATM.

Tableau. Taux de couverture de la population 2021 selon la distance par la route à un ATM (situation fin 2021) - résultats par province

Province	De 0-3 km	De 0-5 km
Brabant wallon	77,5%	95,9%
Hainaut	77,6%	93,4%
Liège	83,1%	95,2%
Luxembourg	53,4%	75,2%
Namur	56,9%	81,6%
Wallonie	74,5%	91,2%

Sources : Statbel, population au 01/01/2021 ; BNB ; HereMap ; calculs IWEPS

Des analyses des taux d'équipements par anciennes communes mettent également en évidence des **disparités élevées au sein des quartiers urbains** et la nécessité de prendre en compte les populations présentes à un moment donné sur le territoire (travailleurs, touristes, chaland commerciaux...) en plus de la population résidente.

Pistes géographiques pour améliorer les taux de couverture de la population

L'étude propose ensuite des localisations de distributeurs qui amélioreraient les taux de couverture de la population. Afin de contribuer aux objectifs wallons de développement territorial et de mobilité (réforme du CoDT¹, actualisation du SDT et vision FAST2030), les localisations privilégiées sont les bourgs et les villages qui disposent déjà de certains services à la population. L'exercice montre qu'un **ajout de 83 localisations** permet de passer de 91,2% de la population wallonne à moins de 5 km d'un ATM fin 2021 à 96,4%. Par province, les taux sont sensiblement améliorés en particulier pour les provinces de Namur et Luxembourg (autour des +10%). L'exercice met cependant en évidence la **difficulté de couvrir des territoires où l'habitat est peu dense et dispersé**.

Comment assurer l'accessibilité géographique aux services essentiels ?

L'accessibilité géographique aux distributeurs de billets n'est qu'une des illustrations de la problématique de l'accessibilité des populations aux services et fonctions du territoire. Elle s'inscrit dans des réflexions plus larges sur le **maillage du territoire wallon en villes-bourgs-villages bien équipés en services et les moyens de les relier**. Ces réflexions ont d'ailleurs fait l'objet de deux autres publications de l'IWEPS dernièrement (voir plus bas). Elles tentent de répondre à des questions centrales pour les responsables publics mais aussi pour les citoyens : comment assurer l'accessibilité géographique de tous les Wallon.ne.s aux services essentiels maintenant et dans l'avenir ? Comment organiser au mieux le territoire, **répartir les fonctions et services de manière équitable et**

¹ Le 25/10/2022, le Gouvernement de Wallonie a approuvé, en première lecture, la réforme du Code de développement territorial (CoDT). Cette réforme place « *le concept de centralités comme clef de voute d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui oriente les projets préférentiellement vers les lieux les mieux équipés* ». <https://borsus.wallonie.be/home/communiques-de-presse/communiques-de-presse/presses/le-code-de-developpement-territorial-evolue-pour-repondre-aux-defis-actuels.html>

les rendre accessibles par des moyens de déplacements abordables et non polluants ? Ces questions nécessitent également de tenir compte des **disparités dans la capacité des ménages/individus à se déplacer** selon les moyens financiers, les moyens de transport à disposition ou encore les capacités physiques.

Le rapport de recherche n°49 peut être téléchargé ici : [Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets – Éléments d'analyses géographiques](#)

Le Working Paper n°36 est disponible ici : [Typologie des polarités résidentielles selon leur degré d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie](#)

Le Working Paper n°34 est disponible ici : [Interaction mobilité et aménagement du territoire dans une perspective de transition juste](#)

Plus d'infos ? Sur [le site de l'Institut](#) via l'outil [WalStat](#), dans la rubrique « Mobilité ».

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public (OIP) d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie. Plus d'infos : www.iweeps.be

